

Quel avenir pour l'enseignement agricole ?

Baisse des effectifs, conditions de travail, refonte des formations, menaces sur la convention collective... Dans un contexte difficile, quel avenir pour l'enseignement agricole et les personnes qui y travaillent ? État des lieux et propositions.

Boris Genty, Serge Hastoy, André Jeffroy, Pascale Lamoine, Jean-Christophe Leblanc, Jean-Marc Rafenberg, Nicole Samimi

Fiers de travailler dans l'enseignement agricole

Malgré les difficultés, les collègues et les militants aiment leur métier.

L'enseignement agricole privé est souffrant. C'est ce que montrent les indicateurs, comme la baisse significative des effectifs d'élèves depuis une dizaine d'années, l'augmentation des structures fragiles économiquement, la progression du nombre de ceux qui, parmi les personnels, ressentent de la souffrance au travail. Pourtant, que nous soyons enseignants, éducateurs de vie scolaire, accompagnants d'élèves en situation de handicap ou chefs d'exploitation, nous sommes fiers de travailler dans un établissement agricole, comme l'a montré le baromètre social du ministère de l'Agriculture. Il y a sans doute de nombreuses raisons à cela. Les établissements sont pour la plupart de petites structures, à taille humaine, où chacun peut trouver sa place et s'épanouir. Le lycée agricole est ancré dans un territoire et apporte sa pierre à l'édifice pour initier des projets, tisser des liens, et quoi de plus dynamisant que de travailler dans une structure en symbiose avec son environnement ? Sur le plan pédagogique, l'enseignement agricole a été novateur, qu'il s'agisse de la pluridisciplinarité, de disciplines spécifiques, comme l'éducation socioculturelle, ou de la

pédagogie de projets. Et puis, et surtout, il y a tous ces jeunes qui ont retrouvé de l'estime de soi, de la confiance en eux grâce à des dispositifs de formation où ils se sentent reconnus ; ceux qui font une place importante à l'expérimentation, à la co-formation et à l'apprentissage par le « faire », via les stages en milieu professionnel.

En tant que militants Fep-CFDT, nous souhaitons être force de proposition pour que l'enseignement agricole privé retrouve toute sa vitalité, parce que nous sommes fiers de lui appartenir, fiers de former, d'accompagner et d'aider des jeunes parfois en grande difficulté. Les personnels de terrain sont les premiers vecteurs de la promotion de l'enseignement agricole privé. Alors, s'ils sont respectés, si on leur offre un salaire décent, leur implication sera d'autant plus forte. Si on leur donne la possibilité de se former pour s'adapter à de nouveaux enjeux, à de nouvelles pédagogies et si on les protège sérieusement des risques professionnels, en particulier psycho-sociaux, auxquels ils sont exposés, peut-être le malade « enseignement agricole privé » retrouvera-t-il un nouveau souffle et une santé inégalée !

TÉMOIGNAGE

« La mise en place de projets [est] une véritable plus-value »

« Au niveau pédagogique, la spécificité des publics et la particularité des filières agricoles rendent le métier d'enseignant riche et varié. En effet, la pluridisciplinarité et la mise en place de projets sont, de mon point de vue, une véritable plus-value. L'esprit au sein des lycées agricoles, au niveau des équipes et des élèves, est très positif. Il existe un véritable lien social. En effet, cette grande mixité enrichit nos pratiques. Mais, malgré cela, la différence salariale existant par rapport à l'enseignement général reste selon moi le point noir de notre profession ».



Thierry Grenier, enseignant en sciences économiques, sociales et de gestion au lycée agricole Saint-Christophe, à Saint-Pée-sur-Nivelle (64)

- 4 810 personnels enseignants contractuels de droit public
- 6 570 salariés de droit privé dans les établissements Cneap

- 47 997 élèves, soit - 1,9 % par rapport à la rentrée 2019 (- 0,4 % pour l'enseignement agricole public)

- 211 lycées agricoles privés, dont 183 affiliés à la fédération Cneap



Adobe stock

Un laboratoire pédagogique qui cherche un second souffle ?

Véritable laboratoire pédagogique de la fin des années 70 au début des années 80, l'enseignement agricole a été à l'initiative de nombreuses innovations pédagogiques dans le système éducatif français : du contrôle continu en cours de formation (CCF) à la pluridisciplinarité et de la pédagogie de projets à la pédagogie du concret. Il est aujourd'hui à bout de souffle et se doit de trouver des solutions concrètes à son malaise.

En effet, entre les années 2012 et 2018, le nombre d'élèves dans l'enseignement agricole a diminué de 9 % mais avec une disparité importante entre public (- 1 %) et privé (- 10 %). Cette diminution est identique ou presque dans toutes les régions. Cependant, certaines classes résistent mieux à cette érosion des effectifs, comme celles de BTS et de CAP, contrairement à celles de collège, qui sont à 90 % dans les établissements privés et qui ont subi une diminution de 12 %. La baisse est aussi hétérogène selon les filières professionnelles : celle des « services à

la personne », qui représente 28 % des effectifs du privé, a par exemple subi une baisse de 27 % ces dernières années ; tandis que la filière « production » est stable, que celle de l'« aménagement et forêt » connaît une petite progression de 3 % et que l'on assiste à une forte hausse des formations « vente », alors que la filière générale et technologique (seconde GT, STAV) voit ses effectifs chuter de 15 %.

Le récent rapport du CGAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) de juin 2020 revient sur les causes de la chute des effectifs. L'image négative dont souffre le secteur agricole pèse fortement sur le choix des familles. Mais c'est surtout la méconnaissance de l'enseignement agricole par le grand public et les professionnels de l'éducation (chefs d'établissement, enseignants, spécialistes de l'orientation...) qui ne permet pas de le dynamiser et de mettre en œuvre le rapprochement voulu entre l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture

Suite page 9

Les revendications de la Fep-CFDT

→ **Améliorer la qualité du dialogue social :** c'est un préalable non négociable. Nous sommes des partenaires sans lesquels rien de solide sur le terrain ne pourra être bâti. De quelle manière ? En amplifiant le travail engagé depuis 2014 dans les instances nationales, et notamment au Comité consultatif ministériel (le CCM) et à la Commission consultative mixte (la CCM) ; en réunissant plus souvent des groupes de travail ; en instaurant un dialogue social plus formalisé dans le cadre d'une instance dédiée ; en engageant les fédérations à favoriser le dialogue social dans les établissements ; en respectant les missions et les règles de fonctionnement des CSE et en mettant en place des conseils pédagogiques dans chaque établissement.

→ **Faire évoluer les formations :** innover, c'est le maître mot, mais pas n'importe comment. Il est indispensable de mutualiser l'ingénierie de formation. Il faut que notre offre réponde à des besoins en termes d'emplois. Mais nous devons aussi créer de nouvelles formations en les adaptant aux exigences réglementaires, environnementales, sociétales (transition écologique, respect du bien-être animal...). En proposant la mixité des parcours, en facilitant la poursuite d'études avec des classes d'adaptation, en accompagnant à l'orientation, nous permettrons à chaque jeune de se construire un parcours sur mesure.

→ **Faire évoluer les structures en repensant le réseau d'établissements,** en réorganisant l'espace autour de certains d'entre eux, durables, moins concurrents. Les lycées s'en sortiront beaucoup mieux s'ils savent développer des stratégies de coopération.

→ **À travail égal, conditions de travail équivalentes !** Sur ce dossier des « obligations de service », nos revendications sont claires : tendre progressivement vers l'équité avec nos collègues du public et de l'Éducation nationale (public/privé) par la prise en compte de l'ensemble de nos activités : suivi de stage, concertation... C'est un minimum pour que les enseignants se sentent reconnus dans leur métier. En outre, les postes fléchés pour les AESH doivent être pourvus.

→ **Octroyer à chaque établissement agricole privé une dotation conforme à ses besoins.** Comment être dans le respect du travail de chacun si nous n'avons même pas les moyens de mettre en œuvre les référentiels de formation ? C'est une vieille revendication de la Fep qui se décline en plusieurs sujets et sur laquelle nous ne céderons pas.

→ **Favoriser la formation tout au long de la vie et permettre les reconversions professionnelles.** De quelle manière ? En facilitant la formation des agents de catégorie 3, sous-payés, pour leur permettre de préparer des concours ou d'accéder par liste d'aptitude aux catégories 2 ou 4. L'accès à la formation passe par la prise en charge des frais connexes (déplacement, hébergement...), ce qui est encore loin d'être une évidence dans certains établissements. La reconversion professionnelle est un vrai sujet aussi. Nous demandons par exemple que les agents contractuels puissent bénéficier, comme leurs homologues du public, de la fameuse rupture conventionnelle.

afin d'établir une synergie entre les deux systèmes. Il faut maintenant que cette volonté politique se décline au niveau des régions et des rectorats. Les formations agricoles doivent donc être incluses dans les cartes de formations diffusées. De même, le système *Affelnet* doit être développé et amélioré afin que les inscriptions vers l'enseignement agricole puissent se faire par tous.

Pour améliorer l'image de l'enseignement agricole, le rapport du CGAAER avance plusieurs préconisations : rendre plus lisibles les acronymes des formations et adapter ces dernières aux demandes sociétales (bien-être animal, circuit court, agriculture urbaine...). L'enseignement agricole doit donc vite inventer de nouveaux référentiels avant que l'Éducation nationale n'occupe ces créneaux. La communication doit se renforcer et dépasser les frontières de l'entre-soi. La grande opération *L'aventure du vivant*, lancée par le ministère de l'Agriculture, n'a eu que peu d'impact. Il faut donc, comme le signale le rapport du CGAAER, que chaque établissement se dote d'un chargé de communication, et surtout qu'il existe un médiateur au niveau de chaque département pour promouvoir le lien avec les différents partenaires, et notamment les acteurs locaux de l'Éducation nationale. Cela demande un vrai travail en réseau qui, pour l'instant, a du mal à exister, les établissements préférant une dynamique individuelle plutôt que de développer un partenariat plus actif entre structures scolaires. C'est aux fédérations d'établissements (*Cneap*¹, *Unrep*², *MFR*³) d'être les courroies de transmission indispensables pour fédérer les énergies, en missionnant chargés de communication et responsables en ingénierie de formations

pour un ensemble d'écoles sur un territoire donné. Ces fédérations doivent rapidement se doter d'un véritable projet pour faire face au risque d'une accélération des fermetures d'établissements. Mais cette toile tissée par les lycées doit aussi s'articuler avec le soutien des conseils régionaux, raison essentielle de renforcer les contacts avec les élus locaux qui doivent prendre conscience de l'importance des lycées agricoles dans leur région.

Par ailleurs, la réforme du bac général aura un impact important sur les effectifs, notamment sur ceux des classes de seconde et de bac technologique STAV. Pour éviter cette désaffection, il faut mettre en avant ce qui fait la force du système éducatif agricole : pédagogie du concret et de projets, lycées de taille humaine dans des cadres agréables, effectifs de classes raisonnés, accompagnement éducatif renforcé... Le rapport du Sénat d'octobre 2019 reconnaît la qualité de l'enseignement agricole, et avance lui aussi des pistes pour atteindre l'objectif de 200 000 élèves : adapter les formations par rapport aux attentes de la société, dépasser les logiques de concurrence entre les établissements, développer les passerelles de l'enseignement agricole et retrouver un rôle de laboratoire pédagogique. Il est temps que tous les acteurs de l'enseignement agricole agissent ensemble, sinon leur immobilisme risque de conduire tout simplement à ce que ce système éducatif si particulier et atypique, unique dans toute l'Europe, soit intégré à la grande machine de l'Éducation nationale.

1. Conseil national de l'enseignement agricole privé.
2. Union nationale rurale d'éducation et de promotion.
3. Maisons familiales rurales.



TÉMOIGNAGE

Échos du terrain en Bretagne

« Globalement les équipes ont su mettre en œuvre les adaptations imposées par la crise Covid et assurer la continuité pédagogique. Le lien avec les élèves a peut-être un peu changé. Nous faisons un métier dans lequel l'interactivité avec les apprenants est essentielle. Cependant, cette interactivité est mise à l'épreuve avec les masques et la distanciation. L'attitude des élèves a changé elle aussi. En fait, tout est calfeutré !

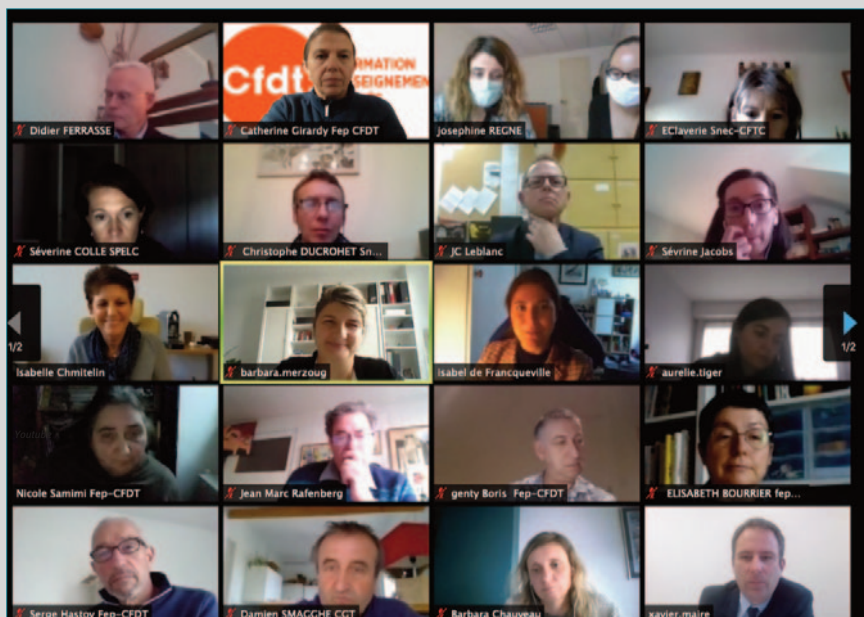
Les équipes sont fatiguées. Et c'est sans doute les avancées sur les conditions de travail qui permettent de tenir, quand dans d'autres lycées, où rien n'a changé à ce niveau, la situation devient insupportable. Le respect de nos obligations de service et la sortie de l'annualisation depuis quelques années ont contribué à l'amélioration de nos conditions d'exercice. Nos instances de dialogue social fonctionnent correctement avec un CSE où les problématiques peuvent être posées et cela me semble essentiel.

Concernant les collègues de droit privé, la situation est plus compliquée. Ils expriment de la colère à l'égard de ceux qui ont choisi de dénoncer la convention collective. Cette décision du Cneap¹ n'est absolument pas comprise et les arguments avancés par le collège employeur sont loin de les convaincre et de les rassurer. Quinze d'entre eux sont intervenus directement le jeudi 3 décembre lors d'une réunion du conseil d'administration du Cneap sur notre site. Ils ont exigé une convention collective digne de leur engagement au service de l'établissement. »

1. Conseil national de l'enseignement agricole privé.



Marcelle Prigent,
lycée Michelet, à Fougères (35)



Le CCM en visioconférence le 25 novembre 2020

Le travail des élu.es Fep-CFDT dans les instances

La Fep-CFDT inscrit son action dans toutes les instances de dialogue et avec toutes les acteur.rices de l'enseignement agricole.

Fortes des excellents résultats obtenus aux dernières élections professionnelles, la Fep siège de façon majoritaire dans les deux instances ministérielles que sont « LA » et « LE » CCM, un même sigle pour deux missions bien différentes.

La **CCM (Commission consultative mixte)** agricole se compose de 8 représentant.es du Maa¹ et de 8 représentant.es des enseignant.es. La Fep-CFDT y compte 6 élu.es titulaires grâce aux 62,45 % obtenus lors du scrutin de 2018. Chaque élu.e CFDT est chargé.e du suivi des dossiers administratifs des collègues en matière d'avancement, de promotion ou de changement

de grade, de mutation, de demande de congés de formation, ou encore de sanction disciplinaire. Dans chaque circonstance, les élu.es de la Fep examinent les dossiers transmis, en vérifient l'exactitude et informent du résultat à l'issue de la CCM. Il est arrivé plus fréquemment qu'on ne le pense que des dossiers soient rattrapés à temps par la CFDT et traités en CCM alors que les originaux n'étaient pas arrivés au ministère !

Le **CCM (Comité consultatif ministériel)**, quant à lui, est chargé de faire évoluer les textes réglementaires qui régissent nos métiers. La modification de l'amplitude hebdomadaire du service des enseignant.es (article 29 du décret 89-406), la liste d'aptitude des professeur.es d'EPS ou encore, dernièrement, le décret instituant la requalification des agent.es de catégorie 3 sont autant d'exemples des travaux auxquels les

élu.es de la Fep-CFDT prennent part activement depuis sa création en 2014. Les élections professionnelles de 2018 leur ont donné 6 sièges sur les 10 que compte cette instance, grâce aux 61,65 % de suffrages obtenus.

Mais la Fep est aussi présente dans nombre d'autres espaces de consultation, à commencer par le **Cnea (Conseil national de l'enseignement agricole)** qui est chargé de questionner tout projet de loi ou de décret relatif à l'enseignement agricole, et notamment à la rénovation des diplômés. Nos 4 mandaté.es y font entendre la voix de la Fep en matière de politique éducative.

À l'échelon régional, les représentant.es Fep-CFDT sont appelé.es à siéger dans les **Crea (Comités régionaux de l'enseignement agricole)**, où des dossiers tels que l'évolution de la carte des formations ou encore le projet régional de l'enseignement agricole (*Prea*) sont abordés. Là encore, les très bons résultats aux élections professionnelles garantissent une représentation dans toutes les régions. Notons aussi la participation à une autre instance régionale, la **Cellule régionale de l'emploi (Cre)**, en charge de la situation de l'emploi dans la région.

Pour finir, la Fep-CFDT est aussi associée au dialogue par le **Cneap²** dans le cadre du Conseil de perfectionnement de l'*Ifeap³*, son organisme de formation, et des Commissions consultatives de personnels (CCP) réunies par les délégué.es régional.es du **Cneap**.

Et comment ne pas évoquer ici l'engagement des militant.es au service de leurs collègues dans un nombre très conséquent de CSE (Comités sociaux et économiques) sur tout le territoire. On peut mesurer ici l'engagement de la Fep-CFDT dans l'indispensable dialogue mis en œuvre dans l'enseignement agricole, même si la création de comités techniques régionaux du privé ou la possibilité de siéger dans les conseils d'administration des établissements permettrait de l'asseoir encore un peu plus.

1. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
2. Conseil national de l'enseignement agricole privé.
3. Institut de formation de l'enseignement agricole privé.

Et les salariés de droit privé...

Au moment où vous lisez ces lignes, ces personnels (de vie scolaire, administratifs, techniques et de formation) sont mobilisés pour défendre leurs intérêts. En effet, en ce début de février, ils enterrent symboliquement les droits des salariés en organisant des funérailles à plusieurs endroits de France. Comment en est-on arrivé là ?

En 2017 démarre une négociation entre les partenaires sociaux pour harmoniser les conventions collectives de deux branches : d'un côté le **Cneap**, pour le réseau des établissements catholiques, et de l'autre le **Gofpa**, pour celui des établissements laïcs. Cette négociation n'est pas facile mais reste à l'image de toutes celles ayant lieu dans le cadre du rapprochement de branches : relier, harmoniser, fusionner différents droits et avantages, en abandonner éventuellement certains pour en obtenir d'autres...

Mais, en novembre 2019, les employeurs décident brutalement de dénoncer plusieurs dispositions conventionnelles. Celles-ci restent cependant encore actives le temps de la reconstruction, c'est-à-dire 15 mois. Nous sommes arrivés au terme de ce délai et les employeurs n'ont pas mis sur la table des négociations des propositions sérieuses permettant de relancer un dialogue social constructif.

Au moment où nous écrivons (début janvier), la pétition « Une convention collective, c'est précieux ! » a recueilli 1 500 signatures, y compris celles des enseignants de droit public qui soutiennent leurs collègues de droit privé. L'avenir de l'enseignement agricole ne se construira pas sans ces derniers. Garder leur confiance est essentiel. Il appartient maintenant aux employeurs d'agir en conséquence afin de la mériter.